

# COURRIER CATALAN

GAZETTE D'INFORMATION BI-MENSUELLE

Rédaction et Administration : 71, Rue de Rennes, Paris (VI<sup>e</sup>)

Abonnement Annuel : France : 35 fr. — Etranger : 50 fr.

3<sup>e</sup> ANNEE | N<sup>o</sup> 47 |

| 16 AVRIL 1926

## NOUVELLES DE LA QUINZAINE

**L'AFFAIRE DE GARRAF.** — Bien que le procès des conjurés de Garraf avait été signalé pour le 6 courant, de notre connaissance, les inculpés n'ont pas encore été jugés.

**POURSUITES ET MENACES.** — La répression contre les séparatistes et les syndicalistes est chaque jour plus intense. En quelques jours, les prisons de Barcelone ont reçu plus de 300 détenus nouveaux. Les séparatistes notoires reçoivent des menaces et des sommations anonymes, mais de provenance policière. On croit que ces provocations sont le résultat de la trouvaille d'un nouvel exploit dont l'œuvre du 4 courant parlait dans les termes suivants : « La police a découvert à Barcelone une bombe d'une très grande puissance déposée au siège de l'Union monarchique nationale. » D'après nos renseignements, il s'agirait d'une nouvelle machination de la police espagnole.

**CONTRE LA CULTURE.** — M. Marcell Domínguez, ancien député républicain, avait annoncé une conférence sur l'esprit de la Société des Nations, dans une société de Terrassa. Il en a été empêché par le général Milans del Bosch. Le gouverneur de Tarragona a empêché la constitution d'une société d'encouragement des Beaux-Arts, qui allait être créée à Valls, parce que ladite société avait rédigé ses statuts en catalan.

**UN SCANDALE DANS L'ARMÉE ESPAGNOLE.** — D'après le Quotidien, l'administration militaire espagnole comptait acquérir certains terrains appartenant à Primo de Rivera. « Ces terrains, ajoute le journal, qui ne valaient pas plus de 150.000 pesetas, furent évalués à un million et demi de pesetas. Un colonel du génie ayant déclaré que cette évaluation était exorbitante, le capitaine général de Burgos, Sanche-Ocana, suivant les instructions du gouvernement, révoqua l'officier. Celui-ci en appela à la junte de son corps et la junte fit cause commune avec lui. Comme l'affaire devenait scandaleuse, le général Sanchez Ocana présenta sa démission. »

**CONDAMNATION.** — Pour avoir hissé le drapeau catalan au faite d'une maison en construction, un entrepreneur de bâtiments a été condamné à six mois de prison.

**AU MAROC.** — Une conférence franco-hispano-marocaine se tient en ce moment à Oudjda, sur la frontière algéro-marocaine. Avant de se décider à nommer ses représentants, l'Espagne avait fait savoir qu'elle croyait ces pourparlers pour la paix prématurés. Néanmoins, elle assiste à Oudjda, soi-disant avec un esprit de réconciliation. Nous doutons de sa sincérité, d'autant plus que d'après des informations de source particulière, les Espagnols auraient subi, dans ces derniers temps, de gros échecs militaires. Et ils craindraient de s'avouer battus devant les émissaires rivaux. Comme suite de ces échecs, des sous-officiers se seraient révoltés contre le général Riquelme, qui serait traduit devant un conseil de guerre. Suivant les mêmes informations, les avions espagnols auraient bombardé encore, par mégarde, les positions espagnoles, sur lesquelles ils auraient fait plus de 400 victimes. On attend avec anxiété le résultat des pourparlers d'Oudjda.

**CONTRE LA DICTATURE.** — Sous le patronage du Comité de Défense Sociale de Paris, qui, comme on le sait, réunit plusieurs secteurs de prolétariat, un meeting a eu lieu le 9 courant à la salle des fêtes du Grand Orient, devant une assistance énorme. On protesta des dictatures de général et notamment de la dictature espagnole, de ses crimes et de son effronterie. On protesta de la condamnation de Rafael Torres, un syndicaliste inculpé d'avoir tué le cardinal Soldevila, mais que l'on a condamné à mort malgré que toutes les preuves attestent son innocence, et l'on protesta aussi du manque de garanties judiciaires existant en Espagne. On a entendu : MM. Pierre Besnard, Paul Louis, Sébastien Faure, Ortega y Gasset et Joan Casanovas. Ce dernier parla comme avocat à la Confédération des Travailleurs de Barcelone. M<sup>e</sup> Henri Torrès, empêché, adressa une lettre enthousiaste aux organisateurs. Le public applaudit extraordinairement les orateurs.

**TROUVAILLE MACABRE.** — On mande de la Havane que, au cours des travaux d'aménagement réalisés dans l'ancienne forteresse espagnole du Morro, on a trouvé, au fond d'un souterrain, les squelettes de sept patriotes cubains que les Espagnols avaient laissés mourir de faim. Cette trouvaille macabre a consterné la population cubaine. A cette occasion, les journaux de la Havane protestent encore une fois de la barbarie espagnole et certains d'entre eux plaignent les patriotes catalans qui sont aux prises avec les Espagnols.

## NOUS TRAVAILLONS POUR LA PAIX

Je reçois, parmi beaucoup d'autres, depuis quelques semaines, un journal que je lis avec grand fruit : c'est l'Animateur des Temps Nouveaux, créé par M. Louis Forest. Journal intelligent qu'on serait heureux de voir bientôt quotidien. Les opinions de M. Louis Forest sur la politique française ne sont pas toutes miennes ; mais toutes sont intéressantes.

Avec surprise, toutefois, dans un récent numéro, j'ai trouvé un article auquel je demande à fournir ici une réponse. On peut lire, en effet, dans cet article :

« Certains journaux ne passent pas une journée sans insulter Mussolini, Primo de Rivera et Pángalos. »

« Rien n'est plus sot. On peut avoir sur ces trois chefs l'opinion qu'on voudra, on est obligé de constater que dans les trois pays, l'opinion publique réagit contre nous lorsqu'on lit les injures venues de France au sujet des trois gouvernants. »

« Cette politique d'injures va juste à l'encontre du but poursuivi. Plus, au dehors, on attaquera Mussolini, plus on le rendra, en Italie, populaire et plus on soulèvera de haine contre nous. »

« Alors, un jour, hypothèse plausible, nous risquons d'avoir contre nous l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Grèce. On devra, en partie, cette coalition aux aboyeurs qui, en France, cultivent la haine en prétendant travailler pour la paix. L'Italie et l'Espagne ont des gouvernements que nous devons respecter. La politique intérieure n'est pas article d'exportation. »

J'ai reproduit fidèlement l'essentiel de l'article de l'Animateur. M. Louis Forest, mon excellent collègue du Comité Directeur des Compagnons des Travailleurs Intellectuels, n'a certainement point songé, en le publiant, au modeste écrivain qui signe à cette place, chaque quinzaine, un article aussi peu indulgent que possible pour les dictateurs en général, et pour celui de l'Espagne en particulier. D'abord, j'évite volontiers l'insulte. Ce n'est pas ma faute si parfois elle apparaît indispensable. Et puis nous nous adressons à un public suffisamment choisi pour que les conséquences de nos humbles écrits ne puissent provoquer des catastrophes diplomatiques. Mais l'idée que je prépare peut-être la guerre en soutenant les revendications de nos amis Catalans m'est assez odieuse pour que je l'aie voulu soumettre à un examen critique serré. Je prie M. Louis Forest d'y revenir un moment avec moi.

1<sup>o</sup> Il n'est pas vrai que la politique intérieure des nations voisines de la France puisse nous laisser indifférents. La dictature de Mussolini a eu d'abord pour conséquence de provoquer, en France, un surcroît d'immigrations dont l'Animateur sait trop qu'elles n'étaient pas toutes absolument désirables. Et quand la politique intérieure de M. Primo de Rivera provoque des incidents de frontière aussi graves que ceux que nous avons relatés récemment, on ne peut pas, non plus, nous inviter à nous désintéresser des faits et gestes de ce dictateur-là.

2<sup>o</sup> La politique intérieure des pays voisins, mais elle seule nous permet une connaissance exacte de l'étranger : à nous, elle ne peut se présenter que comme le foyer de la politique étrangère. Nous a-t-on assez reproché de ne pas connaître complètement l'âme allemande et l'âme russe !

Et quand, répondant aux sollicitations polonaises ou tchèques, nous avons décidé, en France, la création d'une nation tchèque et d'une nation polonaise, est-ce que nous ne sommes pas intervenus dans les affaires intérieures de l'Allemagne, de la Russie et de l'Autriche ? Or, n'était-ce pas aussi pour rétablir la paix ? Ne sommes-nous jamais intervenus dans les affaires grecques ? Une grande puissance peut-elle se désintéresser de ce qui se passe dans les autres ?

3<sup>o</sup> La doctrine des pacifistes consiste en ceci, notamment, qu'ils sont convaincus d'assister en

ce moment à l'élaboration de la nation européenne : conséquence de l'évolution unitaire des peuples tendant à s'agglomérer comme les familles et les provinces ont formé les États modernes. On ne parviendra à ce terme de l'évolution que lorsque l'opinion publique, cessant d'être étroitement nationale (hier, elle était locale), deviendra européenne. Et l'esprit européen se concrétisera d'abord au sein d'une capitale. Cette capitale, tout nous porte à penser que ce sera, que c'est déjà plutôt Paris que Genève. Donc, Paris doit apprendre à réagir aussi bien sous l'influence des nouvelles venues du dehors que sous l'influence des événements provinciaux.

4<sup>o</sup> Cela est si vrai que les pays qui ont des desiderata à exprimer ou des revendications à faire triompher, suivant une tradition historique, envoient d'abord leurs émissaires en France. Plus spécialement, c'est au pays où les droits de l'homme furent proclamés que les nationalités opprimées (Irlande, Catalogne, Arménie, Slovaquie, etc.) espèrent leur libération. L'histoire de cent dernières années leur fait espérer en nous et leur conseille de nous faire confiance. Je sais bien qu'en ce moment des soucis plus immédiats nous sollicitent. Mais ce n'est pas parce que le régime parlementaire apparaît fêlé que nous allons, je suppose, nous isoler dans nos peines. Il y a la France, mais il y a aussi l'univers. Et le prestige dont la France jouit encore dans l'univers, c'est à sa renommée d'émancipatrice qu'elle le doit. Ce prestige-là, Monsieur Louis Forest, c'est d'ailleurs le seul dont nous puissions être encore assurés à l'heure présente.

5<sup>o</sup> Il se peut que l'opinion publique italienne ou grecque réagisse contre nous. Ce n'est pas absolument certain. Mais si cela est, ce n'est pas nouveau. Mussolini ne régnait pas encore lorsque des généraux français furent outragés dans je ne sais plus quelle ville italienne. Et Pángalos n'était rien du tout, quand des marins français furent assassinés à Athènes. En tout cas, il est un pays où l'opinion publique ne saurait réagir contre la France : c'est l'Espagne ; et pour une raison très simple : c'est qu'il n'y a pas d'opinion publique en Espagne. Tout le monde sait cela. La seule partie du royaume où il y ait véritablement une opinion publique n'est pas espagnole, mais catalane. Et précisément les Catalans s'imaginent encore que la France libératrice les aidera peut-être un jour à se débarrasser de ce Primo de Rivera qui se livre sur eux à toutes les exactions.

6<sup>o</sup> Prépare-t-on la guerre en divulguant la vérité ? Faut-il, pour préparer la paix, approuver la déportation des avocats de Barcelone, coupables d'avoir refusé d'admettre l'autorité d'un Conseil de l'Ordre nommé par décret après la dispersion de celui qu'ils avaient élu ? Faut-il, pour éviter la guerre, proclamer que l'assassinat de Matteotti fut un acte de justice réfléchi ? Mais alors, Louis Forest aussi préparerait la guerre, en faisant savoir à tous ceux qui nous guettent que la France est dans le désarroi le plus complet ! Il invite nos ennemis à la curée.

Et s'il ne veut pas que l'opinion française ait à connaître des gestes de Primo de Rivera, de Pángalos ou de Mussolini, pourquoi trouve-t-il très bien que, dans les journaux auxquels il collabore, on s'indigne journellement des procédés de gouvernement (ni plus ni moins odieux que ceux que nous dénonçons ici avec le regret de ne pouvoir les dénoncer dans des grands journaux) employés par les gens de Moscou ? Là aussi, il y a des dictateurs. Là aussi, le mur de la vie politique intérieure devrait être respecté ? En injuriant les Bolchevistes, nous ne nous sommes certainement pas gagnés leurs sympathies. Et alors ? Pourquoi ce qui est permis à Moscou serait-il interdit à Madrid ou à Rome ?

Je le demande à Louis Forest. Mais je sais bien pourquoi il ne me répondra pas.

F. JEAN-DESTHIEUX.

## LETTERE DE BARCELONE

L'origine des mesures contre le barreau catalan. — Un peu d'histoire. — Protestation du Barreau de Madrid. — L'effronterie de Milans del Bosch.

Barcelone, avril.

Tandis que les représentants de l'Espagne à la Société des Nations réclamaient opiniâtement un siège permanent dans le Conseil et proclamaient les droits de l'Espagne et l'esprit conciliateur et démocratique qu'elle apporterait au sein de l'organisme international si ce siège permanent lui était concédé, le dictateur se disposait à donner une nouvelle preuve de conciliation et de démocratie. Il commen-

çait à mettre en pratique les dispositions contenues dans un Décret royal publié à la suite de son voyage à Barcelone. On se rappellera qu'en vertu de ce Décret royal, le gouvernement s'adjugeait le droit de nommer et destituer les Juntas, Syndicats et Patronats de caractère public ou d'intérêt collectif, ainsi que les personnes qui doivent occuper les charges directrices.

Une des causes de cette décision dictatoriale, c'est

le vide qui se fait toujours autour du dictateur lors de ses visites à Barcelone. Plus que les inoffensives bombes qui y éclatent pour lui signifier le mécontentement que sa présence produit parmi les Catalans et pour lui démontrer qu'il y a des hommes disposés à tout ; l'éloignement et l'abstention de toute personnalité importante ou vraiment représentative l'inquiètent et l'exaspèrent. Il cherche donc avec ce Décret royal à mettre à la tête des associations puissantes des gens attachés et dociles qui, outre obéir aveuglément aux ordres dictatoriaux, s'assembleront empressés autour de lui et donneront au moins une apparence de popularité à ses arrivées, ses séjours et ses départs. Les journaux pourront dire qu'autour du Président étaient représentées toutes les sociétés importantes de Barcelone. Cela flattera la vanité du Dictateur, froissée et vexée à chaque instant lors de ses précédentes visites. N'oublions pas, en plus, qu'on a annoncé pour bientôt un séjour du roi Alphonse XIII à Barcelone.

Mais, outre cette cause de caractère général que nous venons de signaler, le Décret royal en a une autre toute spéciale.

On se souvient sans doute que la Dictature est depuis longtemps aux prises avec les avocats du barreau de Barcelone. L'origine de la lutte se trouve dans le fait que le Conseil directeur n'a pas voulu obéir aux ordres de Primo de Rivera lui commandant de publier en espagnol et non en catalan, comme il le faisait, la liste des avocats barcelonnais. La seule chose que le gouvernement a pu obtenir, malgré ses menaces incessantes et malgré l'amende de 2.000 pesetas dont il a frappé plus de deux cents avocats, c'est que la liste ne fût pas publiée ni en espagnol ni en catalan. Il n'en a pu venir à bout, d'autant moins qu'aucune loi, aucune disposition, ne les obligeait à la publication de cette liste. Façon de mettre fin à cette situation si humiliante pour un dictateur comme Primo ? Très simple : destituer les membres du Conseil directeur et en nommer d'autres. Moyen de le faire ? Publier des dispositions s'adjugeant un droit de nomination et de révocation qui correspond exclusivement, d'accord avec la loi et les règlements, aux avocats du barreau de Barcelone. Moyen de faire accepter la charge aux avocats nommés par le gouvernement ? Déclarer l'acceptation obligatoire et menacer de châtier le refus avec de fortes sanctions.

Tout cela a paru très simple à Primo de Rivera, mais, dans la pratique, cela n'a pas été aussi simple. Il a bien destitué l'ancien conseil à la tête duquel se trouvaient des hommes aussi dignes et aussi considérés que M. Raymond d'Abadal, ex-sénateur, et M. Albert Bastardas, ex-maire de Barcelone. Il a bien nommé un nouveau conseil formé par des personnes qui lui étaient favorables. Mais il ne s'attendait pas à ce que les avocats révoqués, avant de quitter leur poste, adresseraient à tous les avocats du barreau de Barcelone une circulaire où ils ont proclamé qu'ayant été élus par leurs compagnons, d'accord avec le règlement approuvé par la loi, ils considéraient que leur représentation ne pouvait cesser que par une nouvelle élection faite par les avocats, toujours d'accord avec le règlement. Ensuite, le président de la cour d'appel de Barcelone ayant convoqué, par ordre du gouvernement, les membres destitués et ceux qui venaient d'être nommés afin que les premiers donnassent possession à ceux-ci, M. R. d'Abadal a répondu qu'ils ne pouvaient donner possession qu'à des personnes élues selon l'article 67 des statuts. Le gouverneur de Barcelone, général Milans del Bosch, a ordonné l'incarcération des membres révoqués, à la suite de leur refus de signer une rétractation du document qu'ils avaient rédigé en commun et adressé aux avocats. Ordre du gouvernement est arrivé pour qu'ils fussent transférés à Fernando-Po, en Afrique, par le premier bateau qui partirait de Barcelone à cette destination, mais le capitaine général de la Catalogne, général Barrera, a fait voir au gouverneur les dangers qu'une si rigoureuse punition pourrait amener, car l'opinion catalane se montrerait prête à agir. Pour finir, les avocats arrêtés ont été envoyés dans diverses localités des provinces de Huesca, Teruel, Saragosse et Castellon, à des distances variant de 165 à 210 kilomètres de Barcelone. Un des nouveaux membres nommés par le gouvernement, ayant refusé d'accepter la charge, s'est vu intenter un procès.

Cette affaire n'est pas finie ; loin de là. Elle donne du jeu. D'abord, elle a suscité une protestation du barreau de Madrid, dont je veux vous communiquer le texte. Le voici :

« Les dernière ordonnances royales suivant lesquelles le Conseil d'ordre de Barcelone a été révoqué et remplacé par un autre conseil, ayant un caractère nettement opposé, représentent un danger pour tous les Conseils d'ordre d'Espagne. »

« Nous ne voulons pas estimer les motifs politiques qui ont poussé le gouvernement à prendre une pareille mesure et sur lesquels nous ne serions pas tous du même avis, assurément, mais le seul fait que le gouvernement puisse intervenir dans la vie intérieure de corporations qui ont toujours été autonomes, mérite d'être souligné par nous, avocats, comme un attentat contre notre liberté, comme une source de dommages futurs. Rien ne serait plus opposé au sens de notre profession que l'acceptation de la condition faite aux fonctionnaires publics, ayant à occuper ou à refuser les postes des dirigeants de notre collectivité. Si nous acceptions sans protester cette nouveauté nous consentirions tacitement à toute dénaturalisation. »

« Il est vrai que cette atteinte portée au droit, comme tant d'autres, est expliquée par le régime